



*Confiez vos travaux de petit bricolage
à un professionnel*

- Poser une serrure*
- Installer une tringle à rideaux*
- remplacer un joint de robinet....*



service compris !



*C'est toujours le même professionnel
qui intervient à votre domicile.*



*Aucune démarche administrative à effectuer.
En fin d'année vous recevez un reçu fiscal
pour déduction de 50% des sommes versées¹.*



*Les intervenants sont associés et impliqués
pour vous offrir un service de qualité.*



*Adhoma, la proximité :
9 agences dans le Puy-de-Dôme et l'Allier,*

**Devis gratuit
Appelez vite le
04 70 96 15 32**

*Bénéficiez de la TVA à 5,5 %
Réduction d'impôts sur 50% des sommes versées¹*

*A savoir : les interventions de petit bricolage sont d'une durée de 2 heures maximum
par intervention. Les travaux plus importants doivent être confiés à un artisan.*

Adhoma est soutenue par :



47, boulevard du Sichon - 03200 VICHY - 04 70 96 15 32
Mail : info@adhoma.com - Web : www.adhoma.com

Ne pas jeter sur la voie publique. Photos non contractuelles. ADHOMA est une marque de la coopérative CASAP, entreprise agréée de services à la personne. N° d'agrément préfectoral = N/131207/F/003/S/019

¹ Selon la réglementation en vigueur, article 199 sexdecies du Code Général des Impôts. Dans la limite de 500 € par an par foyer fiscal.